

# JUSTEL - Législation consolidée

[http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi\\_loi/change\\_lg\\_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019205497](http://www.ejustice.just.fgov.be/cgi_loi/change_lg_2.pl?language=fr&la=F&nm=2019205497)

---

Dossier numéro : 2019-11-14/11

## Titre

14 NOVEMBRE 2019. - Extrait de l'arrêt n° 175/2019 du 14 novembre 2019

Source : COUR CONSTITUTIONNELLE

Publication : Moniteur belge du 27-12-2019 page : 118365

Entrée en vigueur : 27-12-2019

---

## Table des matières

Art. M

---

## Texte

Article M.

En cause : le recours en annulation de la loi du 19 mars 2017 " modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne l'octroi par Belgocontrol d'une disponibilité avec traitement d'attente et d'un congé préalable à la pension avec traitement d'attente ", introduit par la Centrale générale des services publics (CGSP).

Par ces motifs,  
la Cour

- annule la loi du 19 mars 2017 " modifiant la loi du 21 mars 1991 portant réforme de certaines entreprises publiques économiques en ce qui concerne l'octroi par Belgocontrol d'une disponibilité avec traitement d'attente et d'un congé préalable à la pension avec traitement d'attente ";

- maintient définitivement les effets que la loi annulée a produits avant la publication du présent arrêt au Moniteur belge.